

## **VD\_GERICHTE ZQ22.018927 vom 21. November 2022**

VD Tribunal cantonal, 2022-11-21, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_ZQ22.018927](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZQ22.018927)

FR: VD\_GERICHTE ZQ22.018927 du 21 novembre 2022

IT: VD\_GERICHTE ZQ22.018927 del 21 novembre 2022

### **Erwägungen**

#### **E. 27**

novembre 2020), 4 décembre 2020 (s'agissant de la période du 4 décembre au 23 décembre 2020), 21 décembre 2020 (portant sur la période du 18 décembre 2020 au 20 janvier 2021 et dans lequel ce médecin autorisait l'assuré à se rendre à l'étranger pendant son arrêt de travail, à la condition qu'il effectue de la physiothérapie au [...]) et

#### **E. 28**

avril 2015 des frais judiciaires et des dépens en matière administrative ; BLV 173.36.5.1)), et de la mettre intégralement à la charge de la partie intimée. Par ces motifs, le juge unique **p r o n o n c e** : I. Le recours est partiellement admis. II. La décision sur opposition rendue le 12 avril 2022 par la Caisse L. \_\_\_\_\_ est réformée en ce sens que le droit à l'indemnité de chômage de F. \_\_\_\_\_ est suspendu pour une durée de quinze jours à compter du 13 avril 2021. III. Il n'est pas perçu de frais judiciaires. IV. La Caisse L. \_\_\_\_\_ versera à F. \_\_\_\_\_ un montant de 1'000 fr. (mille francs), à titre d'indemnité de dépens. Le juge unique : La greffière : Du

- 21 - L'arrêt qui précède est notifié à : - Me Irina Brodard-Lopez (pour F. \_\_\_\_\_), - Caisse L. \_\_\_\_\_, - Secrétariat d'état à l'économie, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.